

L'Initiative Internationale pour les Récifs Coralliens (ICRI)

Qu'est-ce que l'ICRI ?

L'ICRI est une initiative internationale informelle qui rassemble des gouvernements, des organisations internationales, des entités scientifiques et des organisations non-gouvernementales, ayant pour but d'inverser la tendance à la dégradation des récifs coralliens et écosystèmes associés à travers le monde.

L'Initiative, seule organisation dédiée uniquement aux récifs coralliens et écosystèmes associés, s'est donnée pour mission de mobiliser les gouvernements, d'améliorer les bonnes pratiques de gestion et de mettre en commun les connaissances sur le sujet, notamment lors de ses assemblées générales.

Créée en 1994 par 8 pays (la France, les États-Unis, l'Australie, le Royaume-Uni, le Japon, la Jamaïque, les Philippines et la Suède), l'ICRI a été le moteur d'actions scientifiques, publiques et de la société civile visant à protéger les récifs coralliens et les écosystèmes associés. L'ICRI regroupe environ 80 membres dont 37 pays membres, des organisations internationales, des organismes scientifiques et des organisations non-gouvernementales mobilisés pour lutter contre la dégradation des coraux et écosystèmes associés à travers le monde.

Monaco et l'ICRI :

L'implication de Monaco dans l'ICRI date de 2010 avec l'accueil de la 24^{ème} Assemblée Générale de l'ICRI en collaboration avec la France. Depuis cette date Monaco soutient financièrement l'ICRI et la mise œuvre des activités, et récemment, le programme des petits projets qui a permis de financer 5 projets.

Monaco assure la co-présidence de l'ICRI depuis juillet 2018, avec l'Indonésie et l'Australie.

Rôle d' l'ICRI :

L'Initiative internationale pour les récifs coralliens (ICRI) joue un rôle majeur dans les efforts internationaux de conservation des récifs coralliens et des écosystèmes associés, en proposant à la fois un forum de plaidoyer mondial et en aidant les gestionnaires de ces récifs aux niveaux national et local.

Le plan action 2018-2020 :

Reconnaissant que le créneau pour la protection de nos écosystèmes de récifs coralliens est étroit et se referme, les membres de l'ICRI et le Secrétariat souligneront le besoin crucial et urgent d'actions collectives et courageuses.

Les mesures seront conformes à l'objectif 13 des objectifs de développement durable (prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions) et à l'objectif 14 (conserver et exploiter de manière durable les océans et les mers aux fins du développement durable).

La protection et la conservation des récifs coralliens existants sont le fondement du Plan d'action. Alors que la communauté internationale s'efforce de réduire les émissions de gaz à effet de serre par le biais de l'Accord de Paris sur le climat, et compte tenu des récentes prévisions du GIEC sur les conséquences du changement climatique sur le déclin des récifs coralliens, l'ICRI s'attelle à aider leurs gestionnaires ainsi que les gouvernements à réduire les pressions locales et à renforcer leur résilience face aux changements.

L'ICRI encouragera l'utilisation de nouveaux outils et approches, de même qu'elle privilégie l'innovation et la gestion adaptative visant à protéger et conserver les récifs coralliens. Elle promouvra la pertinence de la recherche scientifique auprès des décideurs, des gestionnaires et des utilisateurs des récifs, étant consciente que la science doit éclairer les réglementations et les pratiques conçues pour protéger les récifs coralliens des impacts (directs et indirects) des activités humaines.

Au cours du mandat 2018-2020 du Secrétariat, l'ICRI cherchera donc à renforcer le rôle de la science, et les capacités dans chacune des actions entreprises et à promouvoir la collaboration et la communication visant différents publics, décideurs, gestionnaires, scientifiques et utilisateurs. Elle s'efforcera également de soutenir les gestionnaires de récifs dont les communautés côtières sont les plus vulnérables au déclin de la santé des récifs coralliens et les moins aptes à financer des interventions.

L'ICRI soutiendra l'engagement des membres actuels, cherchera à encourager les candidatures de nouveaux membres qui s'engagent à poursuivre ses objectifs et à établir des partenariats avec d'autres organisations qui cherchent à atteindre des buts similaires.

De concert avec les membres de l'ICRI, le Secrétariat a l'intention de prendre et d'inciter à prendre des mesures dans les domaines suivants :

- Favoriser des solutions efficaces et évolutives pour renforcer la protection des récifs coralliens
- Comprendre les tendances des récifs coralliens
- Contrôler le commerce du poisson de récif vivant
- Aider à réduire les menaces anthropiques qui pèsent sur les récifs coralliens, en particulier celles qui se manifestent à l'échelle mondiale ou régionale.

Atelier de travail "Reef Solutions" :

Organisé les 3 et 4 décembre par le Centre Scientifique de Monaco et l'Association Monégasque sur l'Acidification des Océans, cet atelier avait pour objectifs de confronter les idées et les points de vue et de prioriser les mesures à mettre en action afin de préserver les récifs.

Alors que l'accord de Paris vise à limiter le réchauffement climatique à une température comprise entre 1,5 et 2°C par rapport à la température préindustrielle, sa mise en œuvre demeure beaucoup trop lente et il n'est pas certain que les objectifs fixés puissent être atteints. Toutefois, même un réchauffement de 1,5 ou 2°C aura des impacts négatifs considérables sur les systèmes de récifs coralliens.

C'est pourquoi, outre les indispensables mesures d'atténuation, d'autres solutions doivent être envisagées afin de réduire les risques, notamment en travaillant au niveau local sur la protection des habitats et des écosystèmes ou l'adaptation biologique et écologique.

Il est essentiel que la communauté scientifique parvienne à un consensus sur les contributions respectives des différentes approches pour réduire les impacts du changement climatique, afin d'adresser un message clair aux décideurs quant aux mesures susceptibles d'être mises en place.

Le Think Tank *Ocean Solutions Initiative* a pour objectif de clarifier cette question.

Les conclusions de cet atelier de travail contribueront à la rédaction du sixième rapport d'évaluation du Groupe d'experts international sur les changements climatiques (GIEC) dont plusieurs experts présents font partie. Ce rapport constituera un élément important des négociations liées aux changements climatiques, menées dans le cadre des Nations Unies.

Atelier Finance Innovante

Organisé le 3 décembre par l'ICRI, en partenariat avec le Conservation Finance Alliance, cet atelier avait pour objectif de donner un aperçu des opportunités de financement liées à la conservation marine axées sur les récifs coralliens et les écosystèmes connexes.

Il était destiné aux différents acteurs et professionnels de la conservation et gestion des milieux marins et côtiers mais également aux représentants de la société civile, universitaires ainsi qu'aux décideurs d'instances gouvernementales et intergouvernementales.

Plus d'une vingtaine d'experts de la finance bleue ont échangé au sujet des « Blue Bonds », des paiements pour utilisation des écosystèmes (*Payment for Ecosystem Services*), du fonds mondial pour les récifs coralliens (initiative portée par la Fondation Prince Albert II de Monaco et le groupe Vulcan - initiative annoncée lors de la Conférence « Our Ocean » à Bali).